



Site internet : www.laroche-saint-cydroine.fr

Adresse mail : mairie.laroche@wanadoo.fr

merci de réserver

Bulletin N° 8 – Novembre – Décembre 2022

Le Larochois

Bulletin Municipal de la ville de Laroche Saint
Cydroine



EDITORIAL DU MAIRE

L'été s'est envolé, la canicule aussi ...

Mais l'automne nous laisse un peu de soleil et la rentrée est faite pour tous. Les enfants nombreux ont repris le chemin de l'école et notre service périscolaire fonctionne à plein tant au niveau de la restauration où 55 repas sont servis chaque jour qu'au niveau de l'accueil périscolaire. animateurs et personnel communal sont parfois mis à rude épreuve car les incivilités sont le lot de tous les jours.

Que l'on ait 3 ans ou 90 ans, je pense que l'éducation est oubliée, normal pour les enfants car ils ne sont pas encore rôdés aux règles de bienséance et de politesse ; impardonnable pour les plus de 10 ans et les plus âgés.

Le respect des lois et des règlements est toujours de mise, qu'il s'agisse de stationnement des voitures, des motos : le trottoir est réservé aux piétons et en particulier au passage des poussettes et personnes à mobilité réduite. Il ne doit pas servir de garage ni de stationnement permanent aux voitures dont souvent les propriétaires n'ont pas la volonté de les rentrer dans leur cour ou garage. Pour exemple 3 voitures garées parking du Bateau (Amaral) appartenant à la même famille alors que l'arrière de la propriété possède un immense terrain, de même pour 2 autres voitures alors qu'il y a cour et garage attenant à la maison. Je ne vous parlerai pas des plaintes déposées en gendarmerie pour des voitures sans assurance, sans contrôle technique qui attendent le départ vers la fourrière. Toute voiture laissée sur place fait objet d'un contrôle de gendarmerie.

Je vous rappelle que le code de l'urbanisme prévoit que chaque habitation doit héberger une voiture voire plus. Les parkings, s'ils accueillent du stationnement passager, ne sont pas non plus des places de garage à ciel ouvert. Je me verrai dans l'obligation de prendre des arrêtés réglementant le stationnement dans certaines rues. Ces arrêtés pris, la brigade autonome territoriale de gendarmerie pourra alors procéder à la verbalisation des contrevenants.

Il en est de même pour l'entretien des trottoirs et accotements, qui est du ressort des propriétaires ou des locataires, ainsi que l'élagage des haies et des arbres dans la propriété occupée. Si chacun fait un effort, nous arriverons à garder une commune propre. Chaque semaine, les agents ramassent 2 camions benne pleins de débris ramassés dans la commune, ils rejoignent nos poubelles et nous sont facturés comme ordures ménagères. C'est ainsi que nous payons un supplément de levées conséquent qui grèvent notre budget.

Je demande à chacun de faire un effort en respectant surtout le code de la route pour la circulation et le stationnement des voitures. Des lignes jaunes vont être tracées à chaque endroit dangereux, surtout près des écoles, à l'intersection des rues et dans la partie la plus étroite de certaines rues. Ces bandes jaunes seront signes d'interdiction de stationner.

Je demande aussi à l'auteur de lettres anonymes de cesser leur envoi, car je ne peux répondre sans son identité, mais surtout si c'est pour me mettre au courant de ce que je sais déjà, il perd son temps et je n'attends pas après lui pour faire le travail. Je ne mords pas, il peut venir me voir.

De nombreuses plaintes arrivent à la mairie concernant les animaux domestiques. Les chiens sont l'objet d'aboiements intempestifs et de divagation. Bien sûr, lorsque les propriétaires sont absents, ils manifestent leur ennui ou leur mécontentement par de longs et pénibles aboiements gênants la tranquillité des voisins. Il est possible de remédier à ce problème en ayant recours à des colliers anti-aboiements ou à trouver une personne proche qui puisse venir sortir votre animal. Pensez que certains se reposent la journée pour travailler la nuit.

Nos amis les chats posent d'autres problèmes : divagation et reproduction. Le chat choisit son propriétaire et pas l'inverse, il est à l'affût de toute nourriture et ensuite s'installe. Si c'est un chat errant et qu'il vous choisit parce que vous le nourrissez, il devient votre animal. Il doit donc être pucé et stérilisé. Alors attention vous allez devenir propriétaire sans le vouloir.

Vous allez penser que je ne fais que des reproches, mais à chaque conseil municipal, ces sujets reviennent à l'ordre du jour, et je pensais que tous les rappels que nous avons déjà faits, écrits, affichés étaient suffisants, mais je me rends compte que soit par oubli, par négligence, je n'oserai pas dire par mépris, certains prennent les agents pour des larbins. Cela je n'en veux pas.

Alors que nous mettons en œuvre l'étude de faisabilité de la rénovation de la salle polyvalente, que d'autres projets sont à la signature et qui devraient apporter un plus pour la commune, essayons ensemble de faire un effort sur la propreté et le vivre ensemble.

Nous allons devoir faire face à une période difficile avec toutes les restrictions et les augmentations prévues en 2023, nous ferons tout pour que chacun ne ressente pas trop le changement. Nous ferons des économies sur certains postes budgétaires et essaierons de ne pas augmenter nos taxes, l'Etat s'en chargera.

Les illuminations de Noël ne seront installées que sur la place de la mairie.

Le repas des aînés sera le 20 novembre, les bons d'achat seront distribués le mardi 22 novembre.

Le montant des bons a été fixé à 32 euros.

J'espère que les fêtes de fin d'année vont retrouver pour tous la convivialité et un moment de retrouvailles familiales.

Marie-Jeanne BILLIET

ETUDE SUR LES POMPES A CHALEUR

RAPPEL : les chauffages à gaz et à fuel seront interdits à compter de 2023, en installation neuve.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

Les 4 meilleures pompes à chaleur en 2022

Mis à jour le **2 décembre 2021**

Il est aujourd'hui possible de diviser les dépenses énergétiques d'un ménage, représentant entre 62 et 67 % de la facture d'énergie, par 3 ou 4 en installant une pompe à chaleur. Son principe de fonctionnement est simple : après avoir puisé les calories de l'air extérieur, l'appareil restitue la chaleur à l'intérieur de votre habitation ou dans l'eau de votre piscine pour les réchauffer. Air-air, [air-eau](#) ou réversible ? Découvrez notre sélection des meilleures pompes à chaleur.

Comment choisir votre pompe à chaleur

Comme lors de l'achat d'un climatiseur ou d'un radiateur, il existe certains critères importants à considérer quand vous choisissez une pompe à chaleur.

Critère n° 1 : La puissance de chauffage

Pour que votre pompe à chaleur corresponde exactement à vos besoins de chauffage, il est nécessaire de choisir la bonne puissance. En effet, une PAC surpuissante augmentera inutilement vos dépenses d'énergie, et son compresseur s'usera plus vite à cause des cycles de démarrages/arrêts fréquents. Une puissance sous-évaluée ne permettra pas, en revanche, de bien chauffer votre maison. Dans tous les cas, vous pouvez solliciter les services d'un fournisseur d'énergie ou d'un autre organisme en ligne pour estimer la puissance nécessaire de votre pompe à chaleur, en tenant compte des caractéristiques de votre logement. Vous pouvez estimer la puissance de chauffage et la puissance de refroidissement si votre PAC propose la fonction climatisation.

Critère n° 2 : Le coefficient de performance

Critère fondamental dans le choix d'une pompe à chaleur, le coefficient de performance ou COP correspond au rapport entre la consommation électrique de l'appareil et la quantité de chaleur qu'il est capable de fournir. Le COP doit être de 3,4 au minimum pour réaliser des économies d'énergie. Un COP de 4, par exemple, signifie que la PAC consomme 1 000 W d'électricité pour produire 4 000 W de chaleur.

Critère n° 3 : La classe énergétique

Comme pour les équipements électroménagers et les dispositifs de confort intérieur fonctionnant à l'électricité, une pompe à chaleur porte également une étiquette énergétique qui détermine son niveau de consommation d'électricité. L'étiquette la plus élevée, la classe A+++ , correspond aux appareils les plus économes en énergie. En règle générale, les PAC à coefficient de performance élevé portent une étiquette énergétique A, A+, A++ ou A+++.

Critère n° 4 : L'utilisation

Déterminez à l'avance l'usage que vous allez faire de votre pompe à chaleur. Si vous voulez remplacer votre chaudière actuelle par une pompe à chaleur plus économe en énergie, un modèle air - eau classique est idéal. Mais si vous voulez utiliser le même équipement pour rafraîchir votre intérieur en été, une PAC avec fonction climatisation est conseillée.

Critère n° 5 : Le type

Il existe trois principaux types de pompe à chaleur selon leur technologie : air - air, air - eau et sol - eau ou géothermique. Une PAC air - air puise les calories présentes dans l'air, pour les transformer en chaleur qui est utilisée pour réchauffer l'air injecté dans la maison. Une PAC air - eau prélève les calories de l'air ambiant et les utilise pour chauffer soit l'eau sanitaire soit un liquide caloporteur, ou les deux à la fois. Une PAC sol - eau, enfin, puise les calories dans le sol pour chauffer l'eau sanitaire et/ou de chauffage.

Température de fonctionnement

Le rendement d'une pompe à chaleur diminue si les conditions extérieures ne sont pas remplies. Si vous habitez dans une région très froide, ou très chaude, vérifiez si les températures locales permettent d'assurer le bon fonctionnement de votre PAC. Celle-ci consommera plus d'énergie en cas de températures trop basses ou trop élevées. Elle pourrait aussi simplement être inefficace.

MaPrimeRenov' : confiez l'installation à un professionnel agréé RGE

Nous vous conseillons de faire une simulation sur le site officiel [Simul'Aides](#) pour voir si pouvez bénéficier de la subvention MaPrimeRénov'. Demandez ensuite un devis sur un site téléphonique pour trouver un professionnel RGE pas cher et bien noté. Vérifiez toujours sur [l'annuaire officiel](#) qu'il est bien agréé RGE avant d'accepter le devis.

Source : meilleurtest.fr

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LES CRAPAHUTEURS ONT FETE LEURS 20 ANS D'EXISTENCE LE 11 JUIN DERNIER.

Sous un soleil magnifique, et en présence de tous les crapahuteurs ainsi que Mme BILLIET, maire de Laroche St Cydroine, et de ses adjoints, Mme la présidente a présenté un bilan de cette association connue dans toute la région.

« Bienvenue à vous tous. On pourrait l'appeler le jubilé des crapahuteurs, mais aujourd'hui c'est la fête de toute une association avec ses adhérents et ses anciens membres du CA qui m'ont épaulée durant toutes ces années.

Merci d'être venu si nombreux pour fêter le 20ième anniversaire de notre Association.

1 mn de silence en l'honneur de tous ceux qui nous ont quittés depuis ces 20 dernières années. Un panneau leur a été dédié à l'intérieur de la salle polyvalente.

Pour cette grande journée nous avons le plaisir de regrouper les membres qui ont contribué au fonctionnement de l'association depuis sa création

Les membres fondateurs

Lorsque je l'ai créée en juin 2002, j'étais entourée de Nicole Kerbiriou secrétaire, et Michelle BARBET Trésorière. J'appelle tous ceux qui ont siégé au CA durant ces 20 années à me rejoindre, certains ne sont plus là, d'autres n'ont pas pu venir mais je les remercie tous pour leur soutien et pour tout ce qu'ils ont apportés aux « Crapahuteurs de Laroche ».

Maintenant chers adhérents, je tiens à vous remercier pour votre fidélité et pour nous avoir donné la satisfaction d'avoir non seulement créé un groupe de randonneurs, mais aussi d'avoir donné l'occasion à toute une population locale de se retrouver, de construire des amitiés, tout en alliant les plaisirs de la marche et la découverte de la nature. Et de se classer parmi l'une des plus grandes associations de marcheurs du département.

Beaucoup de chemins parcourus depuis, avec tous les pas réunis, nous aurions fait 15 fois le tour de la terre

C'est ainsi que notre association n'a cessé de prospérer pour aboutir aujourd'hui à son plein épanouissement. Nous étions près de 250 avant Covid (malgré la pandémie après reprise nous nous retrouvons avec 203 adhérents à jour de leur cotisation).

Quand vous aurez pris connaissance de nos activités et de nos sorties années par années, vous réaliserez les motivations, le courage, et l'esprit d'équipe dégagé par nos différents CA pour arriver à vous offrir ces sorties, et manifestations aussi variées. En plus des traditionnels lundis et samedis.

En 10 mn je vais vous faire parcourir des centaines de chemins de randonnées, des rêves anciens de découvertes, de moments chaleureux et de convivialités qui se rattachent à un fait ou un endroit bien précis.

Dès le début en 2003, et durant 8 années consécutives nous avons fait découvrir le petit patrimoine local en confectionnant le Journal du crapahuteur. Ce périodique dont 1 exemplaire est à la bibliothèque nationale à Paris possède un ISBN et peut-être vendu en librairie. Il a mis à l'honneur sous forme de randonnées, les lavoirs, girouettes, ponts, boîtes à lettres du larochois et migennois. Vendu 7 euros (200 par éditions) et acheté par une grande partie des adhérents, ce qui a permis dès les premières années de nous procurer des fonds qui nous permettaient aisément de projeter et de réserver diverses sorties d'une année sur l'autre, Le Conseil général nous a attribué une subvention à chaque édition en reconnaissance de notre intérêt pour la culture et le petit patrimoine local.

J'ai moi-même effectué les recherches d'archives durant ces 7 ans et la rédaction des brochures. Jacques Poudevignes a fait les prises et montage de toutes les photos.

Grâce à nos sorties de week-end nous vous avons fait découvrir une dizaine de parcs régionaux renommés pour la randonnée (Forêt d'Orient- Montagne de Reims - Gâtinais français - La Brenne - le Vexin Français)

Sorties exceptionnelles : Ces grandes sorties nous ont fait découvrir aussi le circuit piétonnier de certaines grandes villes Les 5 GR dans PARIS de 2002 à 2012 (25 kms par circuit) - Suivent TROYES - REIMS - SENS - MORET SUR LOING - CLAMECY - FONTAINEBLEAU - AUTUN - VICHY - PROVINS - SAULIEU - SEMUR EN AUXOIS - BOURGES - CHARTRES - CHATEAU-CHINON - NEVERS - SANCERRE - AVALLON - AUXERRE (plusieurs fois la coulée verte, le circuit de Cadet Roussel).

Le circuit des Fontaines et des Squares est envisagé, sachant qu'il faut nous-même le créer.

Grandes sorties exceptionnelles de 8 jours : Organisées par J. MONDOT

La presqu'île de RUIZ en Bretagne en 2017, les vignes et monts alsaciens 2018, dans le Quercy en 2019, SETE en 2021 et en 2022 les Charentes avec la région de Marennes et le Marais Poitevin.

Croyez-moi, Il nous a fallu beaucoup d'entente, de motivations et de concessions pour mener cette association à un tel niveau qui fonctionne avec ses 4 groupes de randonneurs.

Comme vous le savez, dès qu'il y a un dérapage au sein d'une équipe c'est parfois toute l'association qui sombre. Il faut être vigilant pour que cela n'arrive pas, car ce serait dommage que pour une broutille ou pour une ambition personnelle une association explose.

Nous sommes tous des bénévoles et avons pour récompense : votre estime, votre reconnaissance et votre tolérance.

Je dis tolérance car durant ces 20 ans il a fallu s'adapter aux demandes, aux pratiques et souhaits des anciens et nouveaux arrivants. Ce qui n'est pas toujours facile de satisfaire tout le monde. Aussi en ce jour exceptionnel, je remercie ces équipes du CA pour qu'elles perpétuent et honorent pour de longues années encore notre étiquette « des Crapahuteurs de Laroche » et restent motivées pour que notre association soit toujours aussi prospère et conviviale.

Je les remercie aussi pour l'organisation de cette journée qui a demandé beaucoup de leur temps : installation des barnums et tables, achats de boissons, gestion des inscriptions et des paiements, secrétariat.

Je remercie les adhérents qui nous ont organisé et organisent tout au long de ces années des randonnées pour les lundis et samedis.

Je remercie également,

Les membres de la municipalité de Laroche : dont Mme le Maire et ses adjoints présents Mme Gérard, Monsieur Esnault, Monsieur Matray (Monsieur Defaix excusé) Ils soutiennent notre association et honorent régulièrement nos AG annuelles. Depuis de nombreuses années, tout comme l'avaient fait les anciennes municipalités à notre création.

Je remercie Monsieur le Président de l'OICS et Michaël Romojaro secrétaire administratif, Madame la Présidente d'OT de Migennes, ainsi que le secrétaire de Tourisme et terroir de Joigny A. CLEMENT qui nous a accompagnés durant plusieurs années.

A l'intérieur (de la salle polyvalente) vous pourrez découvrir la vie de notre association durant ces 20 ans, avec les photos de groupes (un recueil de ces sorties seront distribués à l'AG de Novembre.)

Vous pouvez acheter « Le Journal du Crapahuteur » il y a 8 thèmes à découvrir vendus au prix de 2 € l'unité, ou 5 € les 3 »

Que la fête commence !

La Présidente : Mme Christiane POURTY

Anniversaire fêté à la salle polyvalente de Laroche le 11 juin 2022.



AMICALE DES RETRAITES DE LAROCHE

L'AMICALE des retraités compte 26 adhérents qui se retrouvent le mardi pour partager un moment de convivialité. Quelques groupes jouent à la belote et au tarot, d'autres au rummikub et au scrabble. **La salle polyvalente est ouverte tous les mardis de 14h à 18h.** Nous accueillerons de nouveaux passionnés et serons à votre écoute pour envisager l'organisation de vos loisirs préférés.



Monique Quenisset
Présidente de l'amicale

LE TENNIS CLUB DE LAROCHE CHANGE DE BUREAU :



Un souffle nouveau !

Le Club de tennis de Laroche en plein renouveau pour 2022



Le nouveau bureau : de gauche à droite.

Judicaëlle C., Badia S, Cyril B., Ludovic G., Magalie B., Quentin B., Lucie R., Romain L. et Mirko D.)

Depuis le 3 septembre dernier, le TC Laroche a un nouveau bureau et ses 9 nouveaux membres ne manquent pas de projets pour les mois à venir !

Créé en 1982, le club de tennis de Laroche tourne un chapitre de son histoire. M. André Beauchemin a souhaité arrêter la présidence du club qu'il gérait depuis le début de la création du club et passe ainsi le relais à cette nouvelle équipe toute souriante. Avec une parité presque parfaite,

constitué de jeunes et de moins jeunes, d'anciens adhérents et de nouveaux, d'étudiants et d'actifs, ce nouveau bureau est dans la continuité de l'esprit du club. Le TC Laroche propose ainsi des formules d'entraînements adaptées

à tous les âges, à un tarif modéré pour rendre le tennis accessible au plus grand nombre. L'adhésion au club est possible pour tous les habitants de Laroche et de ses environs.

Tarifs annuels : 57 € pour les jeunes de 7 à 18 ans, 30 € pour les étudiants, 87 € pour les adultes. Le TC Laroche, affilié à la FFT, accepte le dispositif Pass Sport et les bons CAF.

Les entraînements ont lieu à la salle de Migennes, près du stade Lucien Masson (voir planning sur le site web du club : <https://tc-laroche.clubeo.com/>).

Le club remercie vivement M. André Beauchemin pour ce passage de relais. M. André Beauchemin continue d'ailleurs à superviser les entraînements les lundis, mercredis, vendredis et samedis. MM. Dacic Mirko et Cyril Brousseau gèrent les entraînements des mardis. Il reste encore quelques places sur les créneaux du mardi et du mercredi. Les 3 premières séances sont gratuites et sans engagement. Prêt de raquette aux débutants.

RDV pour essais et informations : 06 95 26 89 38

Toute l'actualité du club (entraînements, championnats, tournois, etc) sur :

- Facebook du club : <https://www.facebook.com/TCLaroche>
- Instagram du club : <https://www.instagram.com/tclaroche/>

En chiffres :

- Année de création : 1982
- Nombre de courts : 2 couverts à Migennes, 2 extérieurs à Laroche
- Nombre de licenciés en 2021/2022 : 77 licenciés (38 femmes, 39 hommes)
- Âge : de 7 à 78 ans. (Adysson 7 ans, Michel doyen du club à 78 ans !)
- Partenariats : 3 sponsors. Taxi Meder, Toutherm et Intersport Auxerre



(M. André Beauchemin, M. Ludovic Gautard)

Siège de l'association : 10 rue d'Ormoy - 89210 ESNON

Président : Ludovic Gautard

LA VIE DE LA COMMUNE

TRES BONNE NOUVELLE :

Depuis le 1^{er} octobre, la boulangerie de Laroche a réouvert ses portes. Baguettes, pains, pains spéciaux, gâteaux, viennoiseries et autres délices vous y attendent. Située 3 rue E. Tabarant, **Amandine** vous accueille du mercredi au dimanche de 6h15 à 13h, fermée les après-midi.

Larochoises, Larochois, venez nombreux soutenir ce commerce de proximité. Il est indispensable à la vie de la commune. Nous en avons tous besoin.



L'entretien des trottoirs devant chez-soi

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants, c'est pourquoi il est nécessaire de connaître ses obligations, afin de prévenir les risques.

Obligations relatives à l'entretien des trottoirs devant chez soi :

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit **locataire ou propriétaire de son logement**.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le **syndic de copropriété** qui assure l'entretien des trottoirs.

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi, à savoir :

- Le désherbage ;
- Le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- Le nettoyage de la neige et du verglas ;
- La prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

Le périmètre d'entretien des trottoirs peut aller jusqu'au caniveau.

Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci **peut engager des poursuites à votre encontre** si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.

Dans le cas où la victime souhaite engager une poursuite judiciaire contre vous, c'est au juge d'apprécier votre responsabilité concernant l'entretien des trottoirs et ce, après analyse des faits.

Si votre responsabilité est engagée, c'est à votre **assurance multirisque habitation** de prendre en charge l'indemnisation de la victime, au travers de la garantie de responsabilité civile qui est obligatoirement incluse dans ce type de contrat. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'informer au plus vite votre assurance si un sinistre de ce genre survient.

Si vous bénéficiez d'une **garantie Défense-Recours**, votre assureur pourra alors intervenir seul, afin de défendre vos intérêts, mais également les siens.

Il est par ailleurs conseillé de vérifier que la **garantie Protection Juridique** est bien comprise dans votre assurance multirisque habitation, afin de vous éviter une prise de risque inutile en cas d'incident causé par un non-respect de la réglementation relative à l'entretien des trottoirs devant chez-soi.

Source M.habitat.fr

NOURRIR DES CHATS ERRANTS

Si dans votre quartier vivent des chats errants qui vous font peine à voir, vous avez peut-être dans l'idée, faute de pouvoir [les adopter](#), d'au moins leur donner à manger... Mais est-ce vraiment une bonne idée ?

Est-ce vraiment dans leur intérêt ? Ou cela peut-il, à terme, leur nuire ?

Bon à savoir : même si certains félins peuvent sembler vivre dans la rue depuis longtemps, il peut s'agir de chats perdus ! D'autant plus s'ils se montrent particulièrement sociables avec les humains. Et qui dit chat perdu dit propriétaire inquiet...

Toutefois, si vous prenez cette décision, sachez que **vous devrez faire face à plusieurs conséquences**, et ce même si vous ne le faites qu'une seule fois.

Tout d'abord, même si vous dites au chat errant que vous ne lui donnez à manger que de façon exceptionnelle, soyez sûr qu'il n'en aura cure. **Il reviendra très certainement vous réclamer de la nourriture**. Et au cas où vous ne le sauriez pas, le chat est un animal très têtu...

De plus, vous prenez également le risque de **contaminer votre intérieur** avec des parasites, comme les puces. Ou de **transmettre des maladies** à votre chat. En effet, les chats errants vivent dans la rue et ne bénéficient donc pas de tous les soins nécessaires à leur bonne santé (traitements antiparasitaires, vaccins...).

Enfin, nourrir un chat errant peut **attirer les autres félins** affamés du quartier. Ainsi, d'un seul chat qui prend l'habitude de venir se restaurer devant chez vous, vous pouvez rapidement passer à des dizaines de chats. Et non seulement cela risque d'être embêtant pour vous, mais également pour vos voisins.

En effet, en plus des **nuisances sonores** occasionnées par une colonie de chats, les jardins de vos voisins peuvent vite se transformer en **bacs à litière en plein air**. Et ça, ça risque de créer des problèmes...

Si vous avez pris conscience de tout ce qu'implique le fait de nourrir un chat errant et que vous êtes prêt à en assumer toutes les conséquences, alors lancez-vous ! Cependant, sachez que le fait de **les piéger pour les faire ensuite stériliser** peut s'avérer, certes plus coûteux, mais bien plus utile sur le long terme. En effet, l'objectif est d'éviter que les chats errants ne se reproduisent et qu'ils ne donnent naissance à d'autres chats errants. Il faut briser le cercle, en somme !

Source : maviedechat.net

REPORTAGE SUR LES FORCES VIVES DE LA COMMUNE

Les agriculteurs sont ces forces vives. C'est grâce à eux que nous vivons.

Reportage à la ferme de Mmes Bertrand, Bénédicte et Elisabeth, figures bien connues des Larochois.

Les parents des deux sœurs sont larochois depuis 1960, elles ont repris la ferme depuis 1992 et exploitent les terres depuis cette date.

270 hectares à cultiver sur 7 communes : Laroche, Brion, Bussy, Epineau, Charmoy, Migennes et Looze.

Le matériel utilisé : deux tracteurs de 180 cv, un de 160 cv et deux petits de 90 cv, plus le petit matériel servant à remuer la terre, semer ou autres fonctions. Le matériel appartient aux deux cultivatrices en GAEC (Groupement

Agricole d'Exploitation en Commun). Le manque de gasoil agricole se fait sentir, en sachant qu'elles seront livrées le 5 novembre prochain, une entraide est organisée entre agriculteurs. C'est la période de la préparation des terres et des semis. Aujourd'hui la terre n'est plus labourée. Elles ont opté pour une nouvelle technique depuis 1995 qui permet aux vers de terre de remplacer le labourage.

Les semilles : blé tendre d'hiver, orge d'hiver (pour faire de la bière), tournesol, colza, orge de printemps, avoine nue de printemps (pour des flocons d'avoine), pois chiches.

La coopérative dirige les agriculteurs sur le choix des semilles. 2022 a été une année moyenne au niveau des rendements, dus à la canicule et à la sécheresse. Les prix de l'engrais et des intrants ont plus que doublé pour la saison 2022/2023. Bénédicte et Elisabeth traitent leurs terres quand c'est nécessaire, pas d'anti-limace.

Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite dans la prochaine saison de culture.



Reportage réalisé le 18 octobre 2022
par Jean MATRAY

RECETTE DU

Pour cette fin
réserver pour des

d'année, le chef vous propose une recette à
plats raffinés :

LE RIS DE VEAU AUX CÊPES

Mais qu'est ce le ris de veau ?

Le ris de veau s'agit en fait de deux grosses glandes dissimulées dans l'arrière gorge du veau. Cette noix se veut ronde et riche en goût.

Ingrédients pour 3 personnes.

- 600 gr de ris de veau
- 3 cl de vinaigre blanc
- 1 demi citron
- 10 cl de crème fraîche épaisse
- 50 gr de beurre
- 1 filet d'huile d'olive
- Quelques cêpes
- 1 branche de persil émincé
- 1 demie échalote
- Sel et poivre du moulin

1/ La veille, déposez vos ris de veau dans un saladier couvert d'eau froide, et les 3 cl de vinaigre blanc pour permettre le dégorgeage toute la nuit.

2/ Le lendemain donc, égouttez les ris de veau et les mettre dans une casserole couverte d'eau avec une pincée de sel, le jus de citron. Portez à ébullition pendant 20 mn.

3/ Refroidir les ris après cuisson à l'eau fraîche et ôtez la peau. Coupez-en 3 ou 4 morceaux et gardez au frais.

4/ Au moment de servir, soit 10 mn avant, mettre du beurre à chauffer avec un filet d'huile d'olive dans une poêle. Saisir les ris de veau 2 à 3 mn, tout en gardant le moelleux intérieur, puis ajoutez la crème fraîche épaisse. Laisser réduire jusqu'à onctuosité. Ajoutez le persil puis le sel et poivre du moulin à votre goût.

5/ Servir dans un plat chaud avec les quelques cêpes et échalote préalablement saisis à la poêle.

Un vin tel que un Sancerre blanc conviendrait très bien.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un **BON APPETIT**

Jacky FAGUAIS Chef de cuisine
Restaurant « Aux Rives de l'Yonne »
89400 LAROCHE SAINT CYDROINE
Tél : 03.86.80.05.70
Mail : www.jacky.faguais.com



RENSEIGNEMENTS UTILES (rappel)

Services à domicile et services à la personne :

UNA (Union Nationale de l'Aide, soins et services à domicile)
2 rue Roger Salengro - 89400 MIGENNES - tél : 03.86.80.36.04

Cabinet d'infirmières :

103 rue Emile Tabarant - 89400 LAROCHE St CYDROINE - tél : 03.86.35.24.78

Les numéros d'urgence :

SAMU : le 15

Gendarmerie : le 17 - Gendarmerie de Migennes : 03.86.80.11.17

Pompier : le 18

N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : le 114

Enfance maltraitée : le 119

Violences femmes info : le 3919

Centre antipoison : 03.83.22.50.50 ou 03.83.32.36.36

En cas d'urgence, plusieurs possibilités ou actions possibles :

J'appelle le 15 :

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soin.

Besoin médical urgent, malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, intoxication, etc...

J'appelle le 17 :

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la gendarmerie : violence (s), agression (s), vol à l'arraché, cambriolage, etc ...

J'appelle le 18 :

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes, et obtenir leur intervention rapide : incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, brûlure, électrocution, accident de la route, etc ...

Nathalie DURAND

LES ACTIVITES DANS LA COMMUNE

Concert de la chorale « ARPEGE », en présence de nombreux Larochois et amis des choristes, suivi d'un moment de convivialité fort apprécié.



Une petite centaine de participants venues parfois de très loin pour cette « descente » de rivière, on fait un aller et retour du pont de Laroche, écluse de la gravière, depuis que l'Armançon manque de profondeur à partir du pont de Cheny.



Compétition de ski nautique dans une ambiance chaleureuse et sympathique le 30 juillet.



Bernard ESNAULT

RENTÉE SCOLAIRE

Jeudi 1^{er} septembre 2022 a eu lieu la rentrée pour les 94 élèves de l'école.

École Primaire Georges Varenne

Direction : M. LAURENT Gilles, déchargé le lundi

Classes	Enseignants	Effectifs
PS / MS	M. LAURENT et M ^{me} DE PINHO OLIVEIRA (le lundi)	23
GS / CP	M ^{me} MOKEDDEM	23
CE1 / CE2	M ^{me} FORNEROL-MIEGE (en remplacement de M ^{me} KAUFFMANN)	21
CM1 / CM2	M ^{me} CHIESA	27



HORAIRES DES ÉCOLES

MATERNELLE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30 à 11h45 et 13h45 à 16h30

ÉLÉMENTAIRE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30 à 12h et 13h45 à 16h15

Un peu de changement dans l'équipe de l'accueil périscolaire à partir de la rentrée de Novembre : Luc se chargera de la direction, Angélique rejoint Tiffany et Françoise en tant qu'animatrices et Lilou effectuera une mission de service civique. Océane est chargée de la restauration scolaire et Nathalie est ATSEM à l'école maternelle pour accompagner les jeunes élèves au quotidien.

HORAIRES DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Le matin à partir de 7h30

Pendant la pause méridienne de 11h45 à 13h35

Dès la sortie de l'école jusqu'à 17h45



Audrey GERARD

INFO DE DERNIERE MINUTE

Le recensement de la population Larochoise se fera à partir du 19 janvier 2023.
Merci de réserver à nos agents recenseurs le meilleur accueil.

Droit de parole de la liste d'opposition.

A l'heure où nous imprimons ce bulletin municipal, nous n'avons reçu aucun message de la liste d'opposition.

« Le Larochois »

Bulletin Municipal d'information de la commune de Laroche Saint Cydroine

Tél : 03.86.80.16.71 – Mail : mairie.laroche@wanadoo.fr

Site internet : www.laroche-saint-cydroine.fr

Directeur de la publication : MJ Billiet – rédaction, reportage et mise en page : commission de communication, Jean Matray

Imprimé par la Mairie de Laroche-Saint-Cydroine. Mairie de Laroche 2022

La reproduction même partielle de ce bulletin est soumise à autorisation.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE